

Année académique 2023-2024

Relations Internationales
International Affairs
Email : elodie.gonnet@cpe.fr
Tél : + 33 (0)4.72.43.17.48

CROUS procedure for students - Academic year 2023-2024

Avant votre arrivée et pour récupérer votre clef, vous devez obligatoirement :

- **prendre un rendez-vous sur le site du Crous correspond à votre résidence:**
<https://mesrdv.etudiant.gouv.fr/fr/>

Les résidences CROUS en lien avec CPE :

- ❖ Résidence **Jussieu**, 3 Avenue Albert Einstein, 69100 Villeurbanne
- ❖ Résidence **Althéa**, 3 Avenue Albert Einstein, 69100 Villeurbanne
- ❖ Résidence **Einstein**, 1 bis/ 1ter Avenue Albert Einstein, 69100 Villeurbanne

- ❖ Résidence **Archimède**, 7 avenue Albert Einstein, 69100 Villeurbanne

Le secrétariat de la résidence est ouvert de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi (fermé le week-end). Vous devez donc, pour effectuer votre admission au secrétariat, arriver entre lundi et vendredi. Si votre arrivée est programmée le week-end ou que des créneaux de rendez-vous pour la prise de vos clefs ne sont plus disponibles, vous devez vous réserver une chambre dans un hôtel.

Frais de logement année académique 2023-2024:

Paiements acceptés en espèces ou par carte. Mis à jour des frais au 01/09/2023.

CONCEPT	JUSSIEU	ALTHEA	EINSTEIN	ARCHIMEDE
Loyer mensuel	273€ (internet inclus)	397€ (internet inclus)	398€ (internet inclus)	410€ (internet inclus)
Caution (1)	230€	250€	250€	250€
Frais de réservation (2)	100€	150€	150€	150€
Location de draps (3)	10€	10€	10€	10€

(1) Ce montant vous sera remboursé à votre départ si aucun dommage n'a été causé pendant votre séjour dans le logement.

(2) Les frais de réservation sont biannuels (payés en **septembre** et en **février**)

(3) La location des draps est optionnelle.

Pour votre admission (remise de clés à votre arrivée), vous devez avoir un dossier complet, avec les documents ci-dessous :

- Une photocopie de votre pièce d'identité
- L'attestation d'assurance habitation couvrant **les risques locatifs et la responsabilité civile**. liens internet possibles pour souscrire
 - o <https://smerra.fr/4-assurances/7-assurance-logement>
 - o <http://www.assurances-etudiants.com/>
 - o <https://heyme.care/en/assurance/logement>
- 3 photos d'identité détachées, format 3,5 cm x 4,5 cm avec indication de votre nom au dos
- votre RIB (Relevé d'identité bancaire)
- le certificat obtenu sur visale.fr
- Le justificatif d'inscription dans l'enseignement supérieur (ou certificat de scolarité) 2023-2024.
- Un titre de séjour en cours de validité (ou un récépissé de la demande de renouvellement) pour les étudiants venant en dehors de l'Union Européenne

Important : Vous devrez demander **une attestation de domicile** au secrétariat de la résidence au moment de votre admission. **Ce document vous sera utile dans différentes démarches administratives une fois sur place.**

(Je vous conseille de faire une copie de chacun des documents que vous utiliserez pour constituer votre dossier.)

Durant votre séjour vous devrez également :

- Remplir le document **d'état des lieux** à remettre dans les 48h suivant votre arrivée
- Régler le **loyer** entre le 1^{er} et 10 de chaque mois à l'accueil des résidences
- Donner **vos préavis** au moins un mois avant votre départ de la résidence.
 - ➔ Prévenez-moi et je transmettrai l'information au CROUS
 - ➔ Si vous n'informez pas de votre départ au moins un mois à l'avance, vous devrez payer les frais du mois d'après.
- Prendre **rendez-vous avec le secrétariat du CROUS** avant votre départ de la résidence pour faire l'état des lieux de votre logement (du lundi au vendredi, et non les week-end).
- Fournir **vos RIB** au secrétariat du CROUS pour qu'ils puissent vous rembourser la caution par virement bancaire